



EUROMAYENNE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 11 OCTOBRE 2025 PROCES-VERBAL

Le samedi 11 octobre 2025 à 10h00, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association *EuroMayenne*, dont le siège social est situé à la Maison des Associations, 130 rue de la Visitation, Mayenne (53100), s'est tenue dans la salle 1 de l'Espace Grimaldi, 84 Place des Halles, Mayenne (53100).

43 adhérents sont présents ou représentés, le quorum étant fixé à 30 membres présents ou représentés dans le règlement intérieur de l'association.

Nicole Devel-Laigle, Co-Présidente de l'association en charge de l'administration et de la communication, ouvre la séance et remercie les officiels de leur présence :

- Monsieur Jean-Pierre Le Scornet, Maire de Mayenne et Président de *Mayenne Communauté*,
- Madame Stéphanie Lefoulon, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Mayenne,
- Monsieur Pierre Douillet, Président de l'*Université du Temps Libre de Haute-Mayenne (UTLHM)*,

ainsi que tous les adhérents de l'Association EuroMayenne présents à cette Assemblée Générale Extraordinaire. Elle ajoute que les personnes excusées seront nommées au début de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va suivre cette réunion.

Nicole Devel-Laigle rappelle ensuite l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

1 – Proposition de modifications des Statuts

Nicole Devel-Laigle rappelle que la convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire a été adressée par courrier électronique le 25 septembre 2025 à tous les membres de l'association et que le projet de statuts modifiés à présenter pendant cette Assemblée Générale Extraordinaire était disponible sur le site internet de l'association EuroMayenne depuis cette date.

Un exemplaire du projet de statuts modifiés en français et en anglais est également à la disposition des personnes présentes dans la salle.

1 – Proposition de modifications des Statuts

Nicole Devel-Laigle indique que l'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire est de décider de l'approbation du projet de modification des Statuts de l'association du fait de l'instauration d'une nouvelle gouvernance avec trois co-présidents depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2024.

Comme le projet de statuts modifiés a déjà pu être consulté par tous les adhérents sur le site internet de l'association depuis le 25 septembre 2025, Nicole Devel-Laigle déclare qu'elle n'en fera pas une lecture complète.

Elle fait un résumé des modifications proposées par le Conseil d'Administration :

- Remplacement de «le président» par «la présidence» dans tous les statuts
- **Article 6 – Radiations** – Ajout du point 6.2 : le *décès* (comme cause de radiation de la liste des adhérents)
- **Article 7 – Ressources** – Ajout des *legs* et des *mécénats* dans le point 7.6
- **Article 8 – Conseil d'administration**

Nouvelle rédaction

8.3 En cas de vacance de postes, le conseil d'administration peut coopter des membres *dans l'attente de la prochaine assemblée générale*.

- Article 9 – Bureau

Nouvelle rédaction

9.1 une présidence comprenant :

9.1.1 soit un président de nationalité française et un ou deux vice-présidents, dont un au moins d'une autre nationalité que celle du président,

9.1.2 soit deux ou trois co-présidents dont un au moins de nationalité française et un au moins de nationalité autre.

9.2 un secrétaire et éventuellement un secrétaire-adjoint.

9.3 un trésorier et éventuellement un trésorier-adjoint.

- Article 10 – Réunions du Conseil d'Administration

Nouvelle rédaction

10.3 Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la ou les voix de la présidence sont prépondérantes.

Comme il n'y a pas de questions de la part des participants sur les propositions de modifications à apporter aux statuts, Nicole Devel-Laigle propose de passer aux votes et demande si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret. Aucun participant ne le souhaite.

Elle rappelle qu'il faut la majorité des 2/3 des personnes présentes et représentées, soit 29 voix.

Nicole Devel-Laigle demande les votes contre et il n'y a pas de vote contre.

Elle demande les abstentions et il n'y a pas d'abstention.

Les modifications des Statuts proposées par le Conseil d'Administration sont donc approuvées à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Nicole Devel-Laigle lève la séance à 10h16.

Mayenne, le 11 octobre 2025

Nicole DEVEL-LAIGLE
Co-Présidente



Georges PLESSIS
Co-Président

